

Centre funéraire ou église ?



Qui d'entre nous ne s'est jamais posé la question : dans quel lieu rassembler pour un dernier adieu la famille, les proches, les amis, désirant m'entourer une dernière fois ? Beaucoup de sépultures se font au centre funéraire pour des raisons de facilités matérielles (coût, parking, déplacement) que l'on peut comprendre.

Mais le rassemblement dans l'église du défunt n'a-t-il pas aussi tout son sens ?

Souvent, surtout pour les plus âgés, c'est dans cette église que se sont déroulés les grands événements de sa vie de foi : baptême, confirmation, mariage. C'est dans ce lieu aussi que sa vie chrétienne a pu s'épanouir.

Aussi paraît-il naturel et souhaitable que se déroule dans ce lieu consacré au Seigneur ce dernier adieu, qu'accompagne la prière, qui est aussi un « A-Dieu » par lequel nous remettons notre vie au Père de miséricorde, refaisant sur ce corps désormais sans vie les signes du baptême qu'au moment de notre naissance ceux qui sont déjà auprès du Père avaient faits sur nous en lui confiant déjà notre vie.



Faire célébrer une messe à une intention

La messe est la mémoire vivante du Christ donnant sa vie pour nous

« Ceci est mon Corps livré pour vous. Ceci est mon Sang versé pour la multitude. ». Toute messe est célébrée pour le monde entier.

Cependant, on peut confier une intention particulière, le plus souvent pour un défunt : « Aide-nous, tous, Dieu notre Père, à préparer la venue de ton règne jusqu'à l'heure où nous serons devant toi, saints parmi les saints du ciel...avec nos frères qui sont morts et que nous confions à ta miséricorde. » (Prière eucharistique). Mais on peut aussi faire célébrer une messe à l'occasion d'une naissance, d'un anniversaire, d'un mariage ou pour un malade ou encore pour demander la paix dans le monde...



L'intention

Elle peut être donnée en quelques mots : pour des jeunes mariés, des nouveaux prêtres, un défunt, un malade, un parent, un ami, soi-même, la vie du monde ou de l'Église... en action de grâces pour des noces d'or ou d'argent, un jubilé sacerdotal, une guérison, une paix retrouvée... Vous pouvez aussi indiquer simplement *pour une intention particulière*, si vous préférez la discrétion.

L'offrande

Ce n'est pas le "prix" de la messe (la messe n'a pas de prix !) que l'on ne "paie" pas ! C'est une participation à la vie de l'Église et une manière concrète de prendre en charge la vie des prêtres ; c'est comme quand on offre des fleurs ou un repas... Le montant de l'offrande proposé par le diocèse de Chambéry s'élève actuellement à 17€. Pour une neuvaine (célébration de 9 messes consécutives), il est proposé une offrande de 160 €.

La date

Vous pouvez spécifier la date à laquelle vous souhaitez que la messe soit célébrée, afin d'être présent ou de vous y unir par la prière.

Certes la messe pour le défunt qui ne peut être célébrée qu'à l'église, ne peut pas toujours avoir lieu le jour même. Mais c'est bien à l'église que la communauté des fidèles, avec laquelle il priait, sera appelée à prier pour le défunt, là où lui-même a prié.

Quel que soit notre âge, il serait bon d'éviter à ceux que nous aimons, ce choix qui nous concerne tout particulièrement.